



Agrément Jeunesse et Sports N° 1/02846
N° SIRET : 404 435 190 00016

Compte-rendu de la réunion de Comité Directeur du 18 mars 2005

Début de la réunion : 19h00

<u>Présents</u>		<u>Excusés</u>
Bernard LUCERINO		Franck HUIILLIER
Odile LAUSIN		Yves RECKING
Michel VANDEVILLE		
Laurent VITALIS		<u>Absents</u>
Jacques AULET		Antoine BOUCHAUD
Geoffroy DE LA HORIE		Gérard IMIOLA
Eric GENTELET		David LE GUINIO
Claude INSA		Audrey PAGES
François LAURI		Jano PALMARINI
Sébastien COUPY		

1. Bienvenue aux nouveaux membres

Bernard déplore l'absence des nouveaux membres dès cette 1^{ère} réunion de comité directeur. Il souhaite la bienvenue au seul nouveau présent, Claude INSA, qui est déjà bien actif au niveau de la communication du CROCVL.

2. Présentation du fonctionnement du CD

En l'absence des nouveaux, peu d'explications doivent être données aux anciens qui connaissent déjà bien le fonctionnement de la ligue. Bernard fait cependant lecture des articles 6, 8 et 9 des statuts, ainsi que l'article 12 du règlement intérieur :

Article 6

La LVLR est administrée par un comité directeur de 15 à 25 membres au maximum, qui exerce l'ensemble des attributions qui lui sont confiées par les présents statuts.

Le comité directeur :

- valide le budget prévisionnel et suit l'exécution du budget,
- adopte les règlements sportifs relatifs aux compétences déléguées par la F.F.V.L.,

Ligue de Vol Libre de la Réunion

383, Rue Henri Bègue - 97436 Etang Saint-Leu

Tel Président : 0262 24 85 68 / 0692 76 29 47

Tel Secrétaire : 0692 69 70 24 / Fax Secrétaire : 0262 333 339

Email Ligue : lvlr@wanadoo.fr Site Ligue : <http://www.lvlr.net>

- statue sur tous rapports et propositions qui lui sont soumis par le bureau directeur et les diverses commissions et groupes de travail,
- procède aux désignations des membres des commissions, organes disciplinaires et groupes de travail, pour lesquelles il a reçu compétence.

Article 8

Le comité directeur se réunit au moins trois fois par an. Il est convoqué par le président de la LVLR à son initiative ou lorsque la réunion est demandée par le quart de ses membres, par courrier ou courrier électronique adressé à ses membres, au moins dix jours avant sa réunion.

Le comité directeur ne délibère valablement que si le tiers au moins de ses membres est présent.

Le cadre technique régional assiste avec voix consultative aux séances du comité directeur¹.

De même, peuvent y assister, avec voix consultative, et sous réserve de l'autorisation du président, les agents rétribués par la LVLR.

Article 9

L'assemblée générale peut mettre fin au mandat du comité directeur avant son terme statutaire par un vote intervenant dans les conditions ci-après :

- 1° l'assemblée générale doit avoir été convoquée à cet effet à la demande du tiers de ses membres représentant le tiers des voix,
- 2° les deux tiers des membres de l'assemblée générale doivent être présents ou représentés,
- 3° la révocation du comité directeur doit être votée à la majorité absolue des suffrages exprimés et des bulletins blancs.

Article 12 du règlement intérieur

Le comité directeur est constitué de 15 membres élus. Outre ses attributions statutaires, le comité directeur de la Ligue:

1. entretient toutes relations utiles avec les Pouvoirs Publics, les organismes de tutelle,
2. statue sur tous rapports et propositions qui lui sont soumis par les diverses commissions et groupes de travail,
3. approuve les règlements des compétitions élaborés par les commissions,
4. propose le montant de la cotisation ligue annuelle à l'assemblée générale,
5. définit avec les organismes qualifiés les conditions d'assurance des pratiquants,
6. règle, en dernier ressort, les différends qui pourraient survenir entre les comités départementaux, les associations, éventuellement les licenciés,
7. établit le calendrier annuel de ses réunions. Toutefois, si les circonstances l'exigent, le président de la Ligue, en accord avec les membres du bureau directeur, peut décider la réunion du comité directeur.
8. l'ordre du jour des réunions et éventuellement les documents s'y référant, sont adressés aux membres du comité au moins dix jours avant les dates prévues des réunions, sauf cas particulier mentionné ci-dessus.
9. les membres du comité directeur sont tenus à l'obligation de réserve.
10. tout membre du comité directeur qui a manqué à 3 séances consécutives du comité, ne fait plus partie de celui-ci.

¹ Lorsque ce poste existe et est occupé.

3. Présentation de la politique future de la Ligue par le président

Bernard souhaite poursuivre ce qui a été entrepris lors de sa précédente mandature, notamment au niveau de la formation et de la gestion des sites. Mais il y a des axes sur lequel il faudra s'atteler :

- Rapprochement clubs / ligue : création d'une commission dont Daoud pourrait être le responsable (à voir avec lui).
- Communication (Claude)
- Projet d'avenir du développement du vol libre : Bernard s'engage à travailler la-dessus (sous forme de document papier ou CD Rom). Développement de contrats d'objectifs ...

4. Rapport d'activités du cadre de ligue

- **Compétition :**

Encadrement des entraînements à la compétition afin de favoriser l'accès du plus grand nombre et des jeunes aux Championnats Réunionnais. Courant 2004, 15 journées d'entraînements ont eu lieu dont 2 en partenariat avec Denis CORTELLA, Champion de France 2004 et Yves GOUESLAIN, Directeur Technique Nationale Adjoint, ancien entraîneur de l'Equipe de France.

Encadrement et entraînement d'une Equipe de Ligue afin de favoriser l'émergence d'un haut niveau des moins de 21 ans sur notre île. 20 sessions d'entraînements ont eu lieu cette année.

Suivi des compétitions régionales (Championnats de parapente et delta, Coupe régionale de distance) :

Directeur d'épreuves référant FFVL.

Respects des règlements fédéraux en relation avec la commission compétition locale.

Aide à la préparation et au déroulement des compétitions nationales et internationales.

codirecteur d'épreuves, référent FFVL.

- **Aide aux clubs**

Disponibilité, auprès des clubs, pour toutes aides techniques (aide au montage de dossier, recherche de financements ...) ou matérielles (encadrement des diverses sorties ou stages de perfectionnement).

Baptêmes Parapente effectués en remerciement à nos partenaires, privés ou institutionnels. (60 en 2004)

Encadrement des journées découverte, dans le cadre des APPN ...

Mise à disposition des clubs pour l'encadrement et la formation des jeunes.

Formations aux diverses qualifications fédérales :

Organisation et suivi des diverses formations et examens pour les délivrances des diplômes fédéraux officiels.

Brevet de pilote : cours théoriques et examen

Brevet de pilote confirmé : cours théoriques et examen

Qualification biplaceur : Formation modulaire et examen

Monitorat fédéral ou/et d'Etat

- **Administratif**

Suivi et aide apportée au montage de tous les dossiers administratifs (bilan des actions menées, préparation des actions à venir ...).

Suivi de l'aménagement et de l'entretien des sites de vol libre en tant que référant technique auprès de La Maison de la Montagne pour les divers travaux et études.

Ligue de Vol Libre de la Réunion

383, Rue Henri Bègue - 97436 Etang Saint-Leu

Tel Président : 0262 24 85 68 / 0692 76 29 47

Tel Secrétaire : 0692 69 70 24 / Fax Secrétaire : 0262 333 339

Email Ligue : lvlr@wanadoo.fr Site Ligue : <http://www.lvlr.net>

Représentation de la Ligue de Vol Libre de la Réunion lors des réunions de travail auxquelles les bénévoles ne peuvent assister, faute de temps nécessaire (ORESSE, Jeunesse et Sports, Région, Département ...).

- Communication :

Rédaction et diffusion des notes d'information essentielles au bon fonctionnement de la Ligue et de la pratique de la discipline en toute sécurité.

Création, développement et mise à jour permanente du site Internet www.lvlr.net, moyen incontournable de communication. Mise en place d'une lettre d'information mensuel des activités de la Ligue

Promotion de l'activité auprès des divers moyens de communication (presse, TV, sponsors,...)

- DTNe

Déplacement en métropole afin d'assister au rassemblement des Cadres Techniques Nationaux et participer ainsi aux réunions de travail sous l'égide de la Fédération Française de Vol Libre.

Suivis pédagogique et administratif des Ecoles Françaises de Vol Libre.

- Aide à la fédération malgache

Aides technique et administrative à la création de la nouvelle fédération malgache sous couvert de la FFVL et de la LVLR.

Encadrement, à Madagascar, de deux missions de trois semaines pour la formation de pilotes en préparation aux diplômes qualificatifs. BPC, Qbi, Monitorat)

Récupération et remise en état du matériel nécessaire aux formations.

5. Constitution des différentes commissions

Les différentes commissions de travail, et leurs responsables, sont les suivants :

- Formation : Seb Coupy (RRF)
- Sites : Jacques Aulet
- CROCVL : Odile Lausin
 - Compétitions Régionales Parapente : Laurent Vitalis
 - Compétitions Régionales Delta : Geoffroy De La Horie
- Communication : Claude Insa
- Clubs : David Le Guinio ? Gérard Imiola ?
- Madagascar : Michel Vandeville
- Handisport : Jano Palmarini
- Jeunes : Franck Huillier

6. Budget Prévisionnel

Bernard présente le budget prévisionnel 2005 et les explications afférentes (Cf. annexe 1). Ce budget prévisionnel est approuvé par le comité directeur à l'unanimité.

7. Informations Maison de la Montagne

Dissoute en 2004, la Maison de la Montagne doit intégrer le Conseil Régional en 2006, qui va utiliser cette structure pour le développement du tourisme et des loisirs.

L'année 2005 est donc une année transitoire. Les projets d'aménagement initiés en 2005 vont être poursuivis. Il faut aller le plus loin possible au niveau des études pour qu'y soit intégré le financement.

Au niveau de la location des sites, il faut trouver une solution d'ici fin 2005. La plus probable serait une reprise du foncier par le Conseil Général puisque les sites font parti du domaine.

8. Convention Ligue / Pente Ecole

Une convention entre Azurtech et la ligue, reprise en 1999, a été reconduite en 2003. En échange de l'utilisation de la pente-école par la ligue et les associations affiliées, Azurtech bénéficie de l'exonération de ses cotisations. Ce point pose litige avec Parapente Réunion notamment. Bernard s'est engagé à trouver une solution équitable.

Il propose de ne plus exonérer Azurtech de ses cotisations. Mais de payer une location dont le montant sera déterminé pour que chacun s'y retrouve.

Ce point sera rediscuté après avis des partis concernés

9. Calendrier des réunions de Comité Directeur 2005

- vendredi 18 mars 2005
- Mardi 3 mai 2005
- Mercredi 6 juillet 2005
- Mardi 12 octobre 2005
- Lundi 28 novembre 2005
- Vendredi 17 février 2006

Assemblée Générale le Samedi 4 mars 2006

10. Questions diverses

Océane, jeune pilote de l'Equipe de Ligue, a fait une demande d'intégration du Pôle Espoir de Font Romeu. Elle doit se rendre en métropole pour passer les tests de sélection et prendre la mesure de l'environnement.

François sollicite pour elle une aide financière.

Après discussion, le CD vote l'adoption d'une aide d'un montant de 500 € .

Aucune autre question n'étant soulevée, la réunion prend fin vers 22h00.

Le Secrétaire
Laurent VITALIS

Ligue de Vol Libre de la Réunion

383, Rue Henri Bègue - 97436 Etang Saint-Leu

Tel Président : 0262 24 85 68 / 0692 76 29 47

Tel Secrétaire : 0692 69 70 24 / Fax Secrétaire : 0262 333 339

Email Ligue : lvlr@wanadoo.fr Site Ligue : <http://www.lvlr.net>